



**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INVITATION PRESSE

Bordeaux, le 22 novembre 2022

### **DÉPLACEMENT DU RECTEUR DÉLÉGUÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU CROUS DE PESSAC**

Claudio GALDERISI, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, se rendra au Crous de Pessac afin de rencontrer les acteurs de la distribution d'aide alimentaire à destination des étudiants et d'échanger avec les bénéficiaires des actions mises en place par le Crous pour lutter contre la précarité étudiante.

**Mercredi 23 novembre 2022 à 11h45  
Crous de l'(S)pace' Campus  
18 Av. de Bardanac, 33600 Pessac**

Le recteur, accompagné par le directeur général du Crous de Bordeaux Aquitaine, Monsieur Jean-Pierre FERRÉ, échangera avec les étudiants au sujet des différentes aides sociales mises en place depuis la crise sanitaire, et notamment le repas à 1€ appliqué dès 2020 et prolongé pour l'année scolaire 2022-2023.

Claudio GALDERISI aura également l'occasion de rencontrer les acteurs de la distribution d'aide alimentaire, afin de réaffirmer la nécessité de renforcer l'articulation entre les services sociaux et les épiceries sociales, comme souligné dans le Schéma Territorial du Bien-Être et de la Vie Étudiante actuellement porté par la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Merci de bien vouloir vous accréditer : [communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr)

**CONTACTS PRESSE  
Académie de Bordeaux**

**Valérie Courrech**, directrice de la communication : 06 15 56 12 84  
**José Billon**, chargé de communication : 06 20 08 50 03

[communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr)



## RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **De nombreuses actions mises en place pour lutter contre la précarité étudiante**

Outre la tarification du repas à 1€ au Crous, de nombreuses actions ont été appliquées en cette rentrée 2022-2023 afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants face aux effets de l'inflation.

Ainsi, le gel de loyers du Crous a été instauré et les bourses sur critères sociaux ont été revalorisées à hauteur de 4%. Par ailleurs, une aide exceptionnelle de 100 euros a été mise en place à destination des étudiants boursiers ou des bénéficiaires d'une aide annuelle accordée par les Crous (ou par le conseil régional pour les étudiants en formation sanitaire et sociale).

Ces actions ont été accompagnées par d'autres mesures en faveur des étudiants, comme une aide à la mobilité Master, une aide à la mobilité Parcoursup, ainsi que des aides spécifiques pour les étudiants en difficultés (allocation spécifique annuelle et allocation spécifique ponctuelle). Enfin, d'autres mesures globales, comme la revalorisation des APL à hauteur de 3,5%, ont pu bénéficier à la population étudiante.

Plus d'infos : <https://www.ac-bordeaux.fr/mesaidsetudiantes>

### **CONTACTS PRESSE Académie de Bordeaux**

**Valérie Courrech**, directrice de la communication : 06 15 56 12 84

**José Billon**, chargé de communication : 06 20 08 50 03

[communication@ac-bordeaux.fr](mailto:communication@ac-bordeaux.fr)